

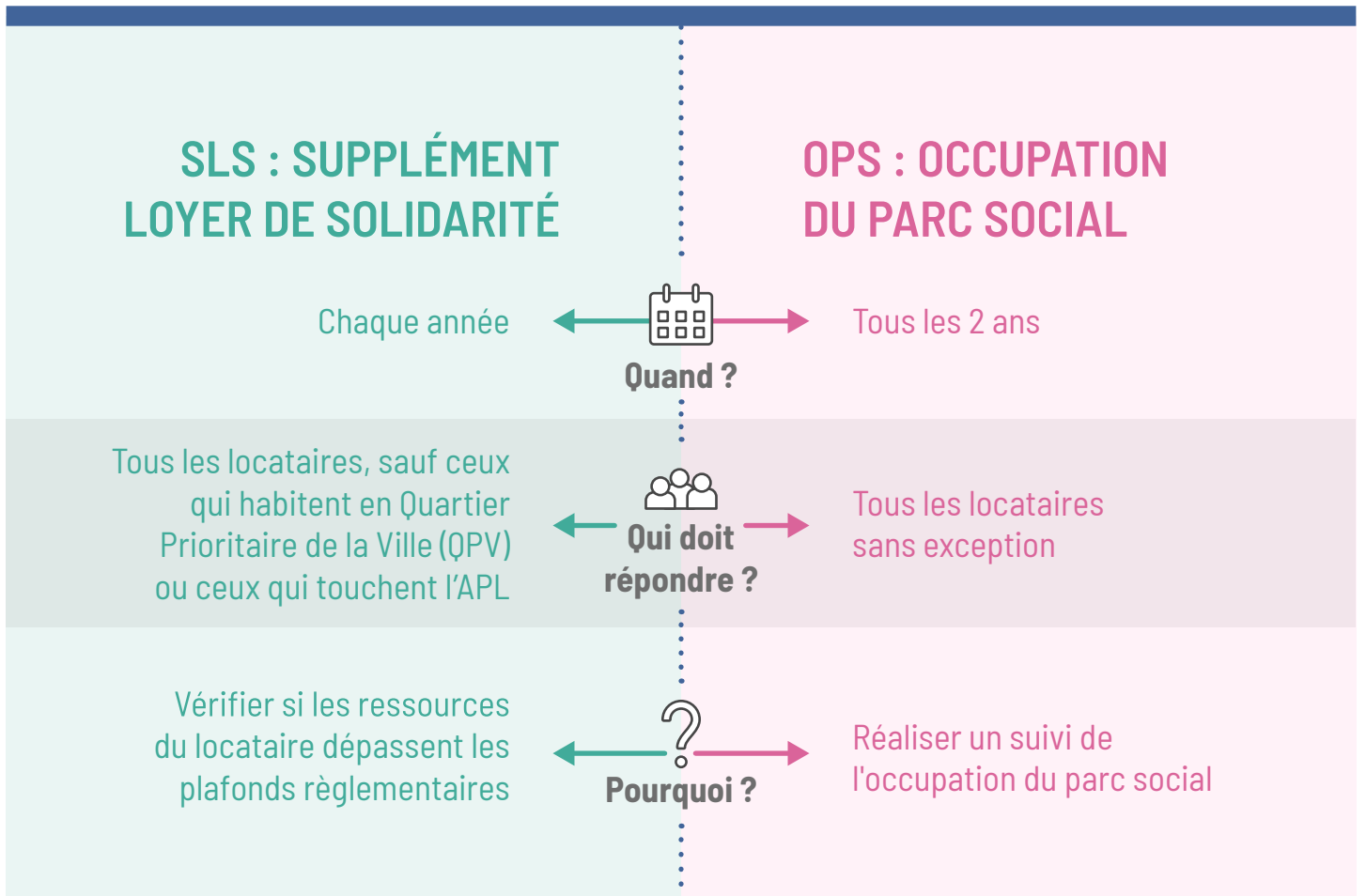


Retrouvez ce tutoriel  
en vidéo sur notre chaîne

**OPAL**

# ENQUÊTE SLS-OPS

La loi impose aux bailleurs sociaux de mener une enquête régulière auprès des locataires, qui porte sur leurs revenus, leur activité professionnelle et leur situation familiale.



## MODALITÉS DE L'ENQUÊTE

[www.opal02.com](http://www.opal02.com)



Pour l'enquête  
**SLS**



Pour l'enquête  
**OPS**



Rendez-vous sur le site pour tout savoir sur l'enquête...

... ou flashez directement l'un de ces QR code

Attention à bien respecter le délai de réponse obligatoire, sous peine de pénalités.

# JUSTIFICATIFS À JOINDRE À L'ENQUÊTE



Dernier avis d'imposition de tous les occupants majeurs du logement.

Transmettre tout document qui justifie d'une évolution au sein de la famille.

Justificatif en cas de situation particulière. Ex : CMI



Si **l'ensemble des ressources** du foyer **baisse de plus de 10%**, pensez à joindre les bulletins de salaire des 12 derniers mois ou l'avis d'imposition de l'année précédente, en plus de celui de cette année.

\*Chaque année, vous devez déclarer vos revenus sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), même si vous ne travaillez pas. Vous obtiendrez un avis d'imposition ou de non-imposition.



La liste complète des annexes à fournir est précisée avec le formulaire.



## PÉNALITÉS EN CAS DE NON-RÉPONSE :

### SLS

Avis d'échéance	
Pénalité SLS	25€
Surloyer	500€

Pénalité de **25€** non remboursable pour l'enquête SLS.

Application d'un **sur-loyer** (SLS) qui sera régularisé après réception de l'enquête.

### OPS

Avis d'échéance	
Pénalité OPS	7,62€

Pénalité non remboursable de **7,62€ par mois** de retard pour l'enquête OPS.